

# CYCLE DE L'EAU

39<sup>e</sup> Congrès FNCCR - Juin 2024 - BESANÇON

Table ronde 4 - Mercredi 26 juin 2024 - 14h15

## FACE AUX MÉTABOLITES DE PESTICIDES, RECONQUÉRIR OU TRAITER : QUELLE STRATÉGIE ?

### INTERVENANTS



Animation par Hélène HERZOG-STASI

**Florence BLATRIX-CONTAT**

Sénatrice de l'Ain

**Simon CALLA**

Enseignant-chercheur en sociologie à l'Université de Franche-Comté

**Guillaume KRABAL**

Vice-président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle

**Manon ZAKEOSSIAN**

Responsable du service Protection de la ressource et de la Biodiversité, Eau de Paris

### Hélène HERZOG-STASI

Bonjour à tous. Je suis Hélène Herzog-Stasi et j'ai le plaisir d'animer un certain nombre de tables rondes organisées dans le cadre de ce congrès, portant plus particulièrement sur les questions liées à l'eau potable et à l'assainissement.

**La question posée dans le cadre de cette table ronde constitue un vrai dilemme : « face aux métabolites de pesticides, reconquérir ou traiter : quelle stratégie ? ». Il n'est pas certain que les débats nous permettront d'apporter une réponse univoque à la fin de cette table ronde, tant il s'agit d'une question ardue. Si je considère cette question du point de vue d'une citoyenne raisonnablement informée, les réponses semblent en effet difficiles à apporter. D'un côté, les substances chimiques présentes dans l'eau et qui en altèrent sa qualité sanitaire sont de mieux en mieux détectées et quantifiées. Mais d'un autre côté, l'introduction de ces produits phytosanitaires dans les sols ne diminue pas, si bien que ces substances s'accumulent et créent des combinaisons chimiques nouvelles, dont ces fameux métabolites.**

## Hélène HERZOG-STASI

*J'écoutais ce matin Monsieur Xavier PINTAT, Président de la FNCCR, nous rappeler qu'un foyer sur cinq est actuellement alimenté par une eau « non conforme », terme qui nécessitera d'être explicité au cours de ce débat. En effet, tout citoyen est en droit de se demander si cette eau dite « non conforme » est buvable ou non, et peut s'interroger sur ce qu'est la conformité attendue au regard des exigences sanitaires. Quoiqu'il en soit, l'ampleur de la pollution de l'eau par les métabolites et les pesticides est un peu mieux connue chaque jour. Pourtant, plutôt que d'en freiner les usages, leur présence dans les sols est de plus en plus importante.*

**Les collectivités sont de ce fait confrontées à un réel casse-tête. D'une part, l'État exige des collectivités qu'elles reconquièrent la qualité de l'eau, alors qu'elles n'en ont pas toujours les moyens. D'autre part, les solutions potentielles de traitement de l'eau présentent des limites : elles coûtent très cher et seules sont traitées les substances connues. Or, il est aujourd'hui difficile d'identifier précisément toutes les molécules nocives présentes dans les sols et dans les nappes phréatiques, si bien que ces solutions ont une efficacité à durée limitée.**

*Voilà présenté le sujet dont nous allons débattre en compagnie de quatre invités, dont Madame Florence BLATRIX-CONTAT, Sénatrice de l'Ain, qui nous rejoindra en cours de séance. Je remercie par ailleurs de leur présence Monsieur Guillaume KRABAL, Vice-président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, Madame Manon ZAKEOSSIAN, Responsable du service Protection de la ressource et de la Biodiversité pour Eau de Paris, et Monsieur Simon CALLA, Enseignant-chercheur en sociologie à l'Université de Franche-Comté.*



## Hélène HERZOG-STASI

**JE PROPOSE EN PREMIER LIEU D'ÉCOUTER LE TÉMOIGNAGE DE GUILLAUME KRABAL. EN EFFET, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE A CONNU EN 2023 UNE CRISE IMPORTANTE, DU FAIT DE LA DÉTECTION DANS L'EAU POTABLE DE CHLOROTHALONIL ET DE L'UN DE SES MÉTABOLITES (LE R471811). CETTE APPELLATION ÉVOQUE À ELLE SEULE LA DANGÉROSITÉ DE LA SUBSTANCE. POURTANT, LE CHLOROTHALONIL EST UN FONGICIDE DONT L'USAGE EST INTERDIT DEPUIS 2020. POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER CE QUI S'EST PRODUIT SUR VOTRE TERRITOIRE ET QUELLES MESURES ONT ÉTÉ PRISES EN URGENCE ?**

## Guillaume KRABAL



Bonjour à tous. Je vous remercie de cette introduction. Je suis donc un élu, loin d'être technicien ou hydrogéologue ou encore spécialiste de la chimie de l'eau et de sa distribution. Aussi, avant d'être élu en charge de l'eau, je n'avais aucune connaissance de ce sujet. J'ai donc plongé dans un grand bain incompréhensible, et je suppose que nos concitoyens ressentent exactement la même chose. Vous avez évoqué la crise rochelaise, mais cette crise ne se limite pas aux bornes de La Rochelle. Il s'agit bien au contraire d'une crise nationale, puisque cette molécule et d'autres impactent les eaux souterraines ou de surface de la totalité du pays. Ainsi, par le biais d'un article paru dans Le Monde en avril 2023, nous avons découvert l'existence de ce métabolite, que les Suisses avaient déjà détecté.

L'article alertait les Français sur la pollution de l'eau et demandait aux producteurs d'eau potable de vérifier l'éventuelle pollution de leur production. Cependant, les laboratoires chargés des analyses de l'eau n'avaient pas la possibilité à cette époque de détecter ce métabolite. En effet, la molécule mère (le chlorothalonil) était recherchée, mais non détectée, ce qui s'avérait plutôt rassurant. Puis, nous avons été informés que le chlorothalonil crée des métabolites qui doivent désormais être recherchés. Il a donc fallu réagir sur la base du rapport de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) paru dans Le Monde.

**Hélène HERZOG-STASI**

**C'EST EN EFFET L'ANSES QUI A TIRÉ LA SONNETTE D'ALARME.**

**Guillaume KRABAL**

Absolument, sans d'ailleurs en informer les producteurs d'eau potable. Le rapport de l'ANSES a été publié dans Le Monde, affirmant que les eaux produites sont polluées et que le métabolite devait donc être recherché. De ce fait, les Agences régionales de santé ont demandé aux producteurs d'eau potable de procéder aux analyses et aux détections nouvelles de cette molécule. La Rochelle dispose de deux sources d'approvisionnement en eau potable. La première produit de l'eau de provenance souterraine. Cette eau provient d'aires de captage libres situées à proximité de La Rochelle, ouvertes depuis les années 1900 et protégées depuis vingt ans. 30 % de l'agglomération de La Rochelle est alimentée par ces nappes d'eau souterraines. La seconde source provient des usines des productions d'eau potable depuis la Charente, qui alimentent le reste du besoin. Les analyses ont donc été diligentées auprès du laboratoire habituel, lequel a fait en sorte de mener ces recherches, ce qui n'était pas possible auparavant. Et force est de constater qu'à La Rochelle, comme ailleurs, le fait de chercher permet en effet de trouver ce métabolite, présent en grande quantité dans les captages souterrains, et en dépit de toutes les protections dont ces aires avaient été équipées depuis vingt ans.

**Hélène HERZOG-STASI**

**JE NE ME TROMPAIS PAS EN DISANT QUE CE MÉTABOLITE A ÉTÉ DÉTECTÉ MALGRÉ L'ARRÊT DE L'USAGE DE LA MOLÉCULE MÈRE.**

**Guillaume KRABAL**

Exactement. La vente de cette molécule a été suspendue en 2019 et son usage a été proscrit en 2020. Pourtant, le métabolite est retrouvé dans les captages souterrains, en plus grande quantité d'ailleurs que dans les eaux de surface, à un taux supérieur à un microgramme par litre (0,001 gramme). Or, le seuil de qualité est précisément fixé à un microgramme par litre. En conséquence, l'eau a été jugée non conforme par l'Agence régionale de santé, et la facture des abonnés a été assortie d'une information en ce sens. Cependant, le fait que l'eau soit non conforme ne la rend pas pour autant non potable. En effet, pour que

l'eau soit jugée non potable, il faut que le métabolite soit présent à un taux supérieur à trois microgrammes par litre. Ce métabolite est présent dans les captages souterrains rochelais, à des taux compris entre un et trois microgrammes par litre.

**Hélène HERZOG-STASI**

**CELA SIGNIFIE QUE LE SEUIL DE NON-POTABILITÉ DE L'EAU EST QUASIMENT ATTEINT DANS CERTAINS CAS.**

**Guillaume KRABAL**

Oui, le seuil de non-potabilité était parfois très proche. Même si se comparer ne permet pas de se rassurer, nous savions, grâce aux échanges que nous entretenions avec les adhérents de la FNCCR, que dans certains cas, des productions d'eau frôlaient les 15 à 20 microgrammes par litre. Il s'agit en effet d'une pollution généralisée sur le territoire français. Malgré tout, La Rochelle a la chance de bénéficier de deux sources d'approvisionnement, dont une en surface, moins impactée par cette pollution. Par ailleurs, la période automnale entraînait naturellement une baisse de la consommation d'eau, puisque La Rochelle, ville très touristique, connaît des pics de consommation d'eau potable durant la période estivale. Ce contexte nous offrait donc la possibilité de fermer temporairement les captages, ce qui a été un réel crève-cœur, car ces captages n'avaient jamais été fermés depuis 1900, de sorte à comprendre la vie de cette molécule dans l'eau, puisqu'elle était jusqu'alors inconnue, et de déterminer les moyens de lutter contre le métabolite. De ce fait, toutes les habitations de l'agglomération de La Rochelle sont désormais alimentées par la Charente.

**Hélène HERZOG-STASI**

**DE QUELS MOYENS DISPOSEZ-VOUS POUR MENER CES INVESTIGATIONS DANS UN TEMPS SI CONTRAINT ?**

**Guillaume KRABAL**

Certains services peuvent en effet proposer des solutions. Des cabinets spécialisés ont été sollicités pour identifier des mesures techniques permettant de traiter cette molécule. Une analyse fréquente de cette molécule a été demandée, en dépit de la fermeture des aires de captage, ce qui a permis de suivre la présence de la molécule. Le lessivage des sols durant l'automne et l'hiver, périodes durant lesquelles les pluies sont plus abondantes, a notamment généré une grande inquiétude.

### Guillaume KRABAL

En effet, nous craignons que la concentration de la molécule augmente avec le lessivage. En effet, bien qu'interdite depuis 2019, cette molécule est rémanente dans les sols, et c'est bien le lessivage régulier des sols qui l'amène à être présente dans les eaux souterraines. Le taux de métabolite augmente donc fortement à l'automne. C'est pourquoi un grand nombre d'analyses régulières ont été diligentées sur les quinze aires de captage du territoire, de sorte à déterminer lesquelles étaient les plus impactées. La fermeture des captages a été décidée et annoncée de manière très transparente et publique.

### Hélène HERZOG-STASI

**COMMENT L'ÉLU QUE VOUS ÊTES VIT-IL CETTE PÉRIODE D'INCERTITUDE ET, PARALLÈLEMENT AUX ACTIONS ENTREPRISES, RÉFLÉCHISSEZ-VOUS À UNE SOLUTION DE TRAITEMENT? JE PENSE NOTAMMENT À UNE SOLUTION DE TRAITEMENT ASSEZ RADICALE, MÊME SI UNE USINE DE TRAITEMENT NE PEUT ÊTRE CONSTRUITE EN QUELQUES JOURS.**

### Guillaume KRABAL

Nous vivons en effet une période difficile. Cependant, toutes les questions se rapportant à l'eau présentent des difficultés. En effet, quand il ne s'agit pas de problème de qualité, nous sommes confrontés à des problèmes de quantité. Par ailleurs, nos concitoyens demandent de plus en plus à comprendre et à peser sur les décisions, alors qu'ils ne disposent pas toujours de l'intégralité des éléments de compréhension. Par ailleurs, les relations avec le monde agricole sont constantes, notamment pour identifier des solutions aux problèmes de quantité et de qualité rencontrés. Nous ne sommes donc jamais sereins ni jamais à l'abri d'une mauvaise surprise, ce qui nous oblige à observer une certaine vigilance.

### Hélène HERZOG-STASI

**VOUS AVEZ CHOISI UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION TRÈS TRANSPARENTE. EN EFFET, VOUS AVEZ DÉCIDÉ DE TRAVAILLER AVEC LES CONSOMMATEURS, LES ASSOCIATIONS ET LES AGRICULTEURS.**

### Guillaume KRABAL

En effet, le simple fait d'imaginer que des choses sont cachées génère l'opposition. Dès lors que tout

**peut se savoir assez naturellement et facilement en consultant le site internet de la Communauté d'agglomération, nous avons tout intérêt à partager les informations dont nous disposons, ce qui évite aux citoyens d'avoir le sentiment que des informations sont cachées à dessein. Il en va de même avec les agriculteurs : les réflexions doivent être partagées pour créer les conditions nécessaires à l'identification de solutions collectives. Car, la solution ne peut qu'être collective, notamment pour ce qui concerne la protection des aires de captage.**

C'est la raison pour laquelle une conférence de presse à laquelle ont été invitées les associations de consommateurs et les associations de santé environnementale a été organisée, de sorte à leur présenter un état de la situation, dont nous avons hérité, et à expliquer nos choix. La plupart des forces en présence ont parfaitement compris. La difficulté émane plutôt du grand public et de l'influence des réseaux sociaux, qui exacerbe le sentiment que les élus cachent des informations. C'est un poids face auquel nous devons tenir bon et qui ajoute en effet de la difficulté au rôle que les élus ont à endosser.

### Hélène HERZOG-STASI

**AVEC UNE CRISE COMME CELLE-CI, JE SUPPOSE QU'IL SUFFIT DE LA MOINDRE ÉTINCELLE PAR AILLEURS (UNE ÉPIDÉMIE PAR EXEMPLE), POUR QUE L'ANGOISSE SOIT DÉCUPLÉE.**

### Guillaume KRABAL

En effet, la qualité de l'eau pose la question de la santé humaine, qui est elle-même source d'émotions. Il s'avère que plusieurs cas de cancers pédiatriques ont été détectés dans ce secteur. Ces cas sont en nombre supérieur à la moyenne nationale, et les parents recherchent bien entendu la cause de la survenue de ce cancer chez leurs enfants, comme cela a été le cas autour de la commune de Sainte-Pazanne. Aucune étude n'a permis à ce jour d'identifier la raison de l'augmentation des cas de cancers pédiatriques dans ce secteur. Cependant, chaque nouveauté devient le coupable idéal de ces familles. Il a donc fallu déminer cette situation, car je reste convaincu que rien de positif ne peut être construit sous le coup de l'émotion ou de la colère. Aussi, nous avons rencontré tous les acteurs en amont de cette conférence de presse de sorte à apporter le maximum de pédagogie et d'explication à cette situation dont nous héritons, et que nous subissons tous. En effet, l'eau que nous buvons est la même pour chacun d'entre nous, que l'on soit agriculteur, élu ou autre.

Hélène HERZOG-STASI

IL DEMEURE CEPENDANT TOUJOURS UNE PART D'INCONNU, QUE L'ON SOIT ÉLU OU CITOYEN.

Guillaume KRABAL

C'est le cas de manière générale dans la vie, et d'autant plus quand il est question d'eau potable. La pollution de l'eau potable nous entraîne en effet dans un monde fait de nombreuses inconnues, que nous découvrirons peu à peu. Lors d'un échange que j'avais avec lui, le Directeur régional de l'Agence régionale de santé m'a avoué que la pollution de l'eau potable était un fléau pire que la Covid-19, parce qu'on n'en connaît pas l'étendue, et les citoyens n'aiment pas entendre que l'on ne sait pas. Les élus sont confrontés à ces situations en direct parce qu'ils sont responsables de l'eau qui est distribuée.

Mais le grand public comprend difficilement que le changement ne puisse pas s'opérer du jour pour le lendemain. De même, nous ne maîtrisons pas toutes les clés du problème. **Le législateur nous demande de protéger les captages, d'interdire les pesticides dans un périmètre défini autour des aires de captages. Or, nous savons tous que dans les faits, ça n'est pas si simple. Les habitants aussi nous interrogent sur les raisons pour lesquelles les pesticides ne sont pas interdits à proximité des captages.**

Hélène HERZOG-STASI

C'EST EN EFFET UNE QUESTION LÉGITIME SUR LAQUELLE NOUS REVIENDRONS, MÊME SI EN EFFET, CE QUE LES HABITANTS DEMANDENT N'EST PAS SI SIMPLE À METTRE EN ŒUVRE. **POUR QUELLES RAISONS AVEZ-VOUS HÉSITÉ À INITIER UNE SOLUTION DE TRAITEMENT DE L'EAU?**

Guillaume KRABAL

L'installation d'une usine de traitement de l'eau potable sur la zone des captages a été étudiée. Cependant, **le coût exorbitant nécessaire à cette installation (30 à 40 millions d'euros) dans le but de traiter l'eau servant à alimenter le tiers des foyers de La Rochelle nous en a dissuadé.** Par ailleurs, le système de traitement nous entraînait dans une spirale délétère dans laquelle l'eau se trouvait dégradée, puisque le processus consistait à dénaturer l'eau puis à la renaturer. En d'autres termes, l'investissement ne servait pas la qualité de l'eau, puisqu'une partie de l'eau inutilisable et polluée était alors rejetée.

Hélène HERZOG-STASI

**SELON VOUS, DÉLIMITER DE MANIÈRE ABRUPTTE UN PÉRIMÈTRE SUR LEQUEL AUCUN PRODUIT PHYTOSANITAIRE NE PEUT ÊTRE UTILISÉ SEMBLE ÊTRE UNE SOLUTION JUDICIEUSE, MAIS DIFFICILE À APPLIQUER. DE VOTRE POINT DE VUE, COMMENT SORT-ON DU CERCLE INFERNAL DÉCRIT EN OUVERTURE DE CETTE SÉANCE?**

Guillaume KRABAL

**Ce cercle infernal prendra fin dès lors que nous avons la garantie qu'il n'y a plus aucun usage de produits chimiques sur les zones de captage. C'est tout l'enjeu des années à venir.** Tout ce qui sera mis en place pour les mois ou années à venir garantira une meilleure protection de l'eau pour les dix à vingt années qui viennent. Cela passera par des moyens légaux et financiers, et par l'accompagnement *in situ* du monde agricole, qui a aussi besoin d'avoir des perspectives et des débouchés. **En effet, il est difficile d'imposer aux agriculteurs de produire différemment si par ailleurs ils ne peuvent pas vendre leurs productions. Les élus locaux ont quelques leviers à travers les débouchés qui peuvent être proposés au monde agricole, comme la restauration collective, mais ils ne sont pas suffisants. En effet, le changement des pratiques agricoles peut être organisé autour du projet alimentaire du territoire.**

Hélène HERZOG-STASI

JE COMPRENDS QUE CE TRAVAIL AVAIT ÉTÉ INITIÉ ANTÉRIEUREMENT À LA CRISE QUE VOTRE TERRITOIRE A CONNU.

Guillaume KRABAL

Oui, le travail avait déjà débuté. Cependant, la crise nous donne la responsabilité, et donc l'objectif, d'avancer encore plus vite.

Hélène HERZOG-STASI

MERCI DE CE TÉMOIGNAGE, AUQUEL NOUS REVIENDRONS.

## De la salle

Il me paraît essentiel de préciser que le métabolite en question est un fongicide utilisé par les agriculteurs pour le traitement des céréales.

### Hélène HERZOG-STASI

*En effet. Je vous remercie de cette précision.*

**MANON ZAKEOSSIAN, VOUS ÊTES RESPONSABLE DU SERVICE PROTECTION DE LA RESSOURCE ET DE LA BIODIVERSITÉ CHEZ EAU DE PARIS, QUI A MIS EN PLACE UNE STRATÉGIE TRÈS ACTIVE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE DEPUIS 2020, LAQUELLE PASSE PAR DES DISPOSITIFS DE PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX. IL S'AGIT D'UNE STRATÉGIE ASSEZ VOLONTARISTE. CEPENDANT, AVANT DE NOUS EXPLIQUER EN QUOI CONSISTE CETTE STRATÉGIE, POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER LA RAISON POUR LAQUELLE EAU DE PARIS S'EST SAISI DE CE SUJET À BRAS-LE-CORPS? D'OÙ PROVIENT L'EAU POTABLE CONSOMMÉE PAR LES PARISIENS ET QUELS ÉTAIENT LES ENJEUX?**

### Manon ZAKEOSSIAN



Bonjour à tous. **Eau de Paris a en effet initié des actions sur les différents territoires bien avant 2020.** Les ressources en eau potable d'Eau de Paris sont pour moitié issues de provenance superficielle, de la Seine et de la Marne, et pour moitié issues de ressources souterraines captées loin de Paris (entre 80 et 100 kilomètres de Paris), parfois hors de l'Île-de-France. Ces captages sont situés en zone rurale et subissent donc des contaminations d'origine agricole. Depuis de nombreuses années, nos principaux interlocuteurs sont les exploitants agricoles, avec la volonté, dès les années 90, de travailler à l'amélioration de la qualité de l'eau. Ainsi, Eau de Paris avait

déjà une vision assez forte de la nécessité d'opérer la transition des systèmes agricoles afin que ceux-ci soient non seulement durables, mais permettent aussi de protéger la ressource en eau. **La stratégie d'Eau de Paris était donc articulée autour d'un accompagnement technique et financier, et du déploiement d'outils permettant aux agriculteurs d'opérer cette transition de façon volontaire. De plus, Eau de Paris s'emparait à l'époque des mesures agroenvironnementales et climatiques déployées par l'État. Nous avons alors dressé le constat que le dispositif utilisé était soumis à des changements permanents, et que nous n'avions aucune maîtrise du cahier des charges.** D'ailleurs, quand bien même nous étions parvenus à faire évoluer quelques points du cahier des charges, nous subissions à chaque changement le fait que nous n'avions pas été associés à l'élaboration du cahier des charges, qui n'était pas adapté aux contextes locaux auxquels nous étions confrontés.

### Hélène HERZOG-STASI

**DE QUELLE NATURE ÉTAIENT CES CHANGEMENTS QUE VOUS ÉVOQUEZ?**

### Manon ZAKEOSSIAN

**Il pouvait par exemple s'agir des nouvelles PAC (politiques agricoles communes) ou des négociations nationales.** Ainsi, ce qui peut être considéré comme un petit changement opéré dans un cahier des charges peut avoir un impact très fort sur le terrain. Pour autant, des résultats intéressants étaient obtenus. Par exemple, les engagements en matière de réduction des produits phytosanitaires étaient assez forts. D'autre part, nous constatons que les services de l'État rencontraient des difficultés dans le suivi des dispositifs que nous portions et pour le paiement des agriculteurs. **Des retards de paiement de plus de dix-huit mois ont été enregistrés. Étant donné qu'Eau de Paris agissait comme le commercial des mesures de l'État sur le terrain, tous les agriculteurs nous remontaient leurs récriminations,** alors que nous n'avions aucune possibilité de faire évoluer le système. Depuis quelques années déjà germait donc l'idée de proposer notre propre dispositif. **Ainsi, nous avons mis en place dès 2020 notre propre cahier des charges associé à différentes mesures financières proposées aux exploitants agricoles du territoire en grandes cultures, en polycultures et élevage et en accompagnement de l'agriculture biologique, jusqu'à quinze ans après la conversion.**

Hélène HERZOG-STASI

COMMENT CE CAHIER DES CHARGES SE DÉCLINE-T-IL CONCRÈTEMENT AVEC LES AGRICULTEURS? QUEL TYPE DE CONTRAT EAU DE PARIS PROPOSE-T-ELLE ET QUELS SONT LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES CONSTATÉS.

Manon ZAKEOSSIAN

Nous avons travaillé notre dispositif en totale concertation avec les exploitants agricoles, qui avaient déjà opéré des changements. Le dispositif a ainsi été présenté au ministère de l'Agriculture qui a procédé à des modifications, et il a été validé par la Commission européenne. Ainsi, à partir de 2020, Eau de Paris a pu déployer le cahier des charges sur le terrain. Concrètement, l'agriculteur contractualise la mesure. Il ne s'agit pas d'un simple paiement pour services environnementaux rendus, Eau de Paris n'est pas une agence financière. En effet, le cahier des charges impose un accompagnement technique dont bénéficie gratuitement l'exploitant agricole. La contrepartie réside dans le fait que l'exploitant agricole est obligé de suivre l'accompagnement technique proposé, ce qui permet de suivre l'évolution de ses pratiques. L'exploitant est aussi obligé de s'engager dans la dynamique du territoire. La gouvernance est donc très différente puisque la relation est directe et que les exploitants agricoles sont enrôlés dans le dispositif, Eau de Paris restant à l'écoute des difficultés qu'ils rencontrent. Le dispositif étant expérimental, certains points du cahier des charges ont évolué dans le temps, ce qui nous a contraints à renotifier pour rester conforme à la nouvelle PAC. Finalement, nous aboutissons à un dispositif certes un peu complexe, mais qui est entièrement adapté à la situation des exploitants sur le terrain et dont l'efficacité sur la qualité de l'eau est mesurable.

Hélène HERZOG-STASI

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EST CONFRONTÉE À CERTAINES DIFFICULTÉS. GARANTISSEZ-VOUS AUX AGRICULTEURS CERTAINS DÉBOUCHÉS POUR JUSTIFIER DE LEURS EFFORTS.

Manon ZAKEOSSIAN

En effet, la question des débouchés est un sujet auquel nous travaillons depuis plusieurs années. C'est un point essentiel. Le dispositif a été lancé en 2020 avec pour objectif d'accompagner la transition des

systèmes agricoles, dont l'agriculture biologique, de sorte que ce système soit durable à long terme et qu'une fois convaincu, l'agriculteur n'ait plus besoin de l'accompagnement financier. Mais la crise nationale de l'agriculture biologique nous a frappés de plein fouet, avec notamment la difficulté de trouver des débouchés. Ce dispositif répond aux demandes locales puisqu'il a notamment permis de financer la mise en place d'une station de semences et d'un silo bio sur le territoire, et a permis de travailler sur un débouché auprès des cantines scolaires parisiennes. Quand bien même nous pensions avoir construit des dispositifs robustes alors que la filière n'était pas en crise, nous avons constaté qu'ils ne l'étaient pas suffisamment et n'étaient pas à la bonne échelle pour que les agriculteurs du territoire supportent la crise. L'accompagnement financier leur a certainement permis de mieux tenir que d'autres dans d'autres territoires. Les exploitants sont en effet engagés pour sept ans et ne peuvent pas quitter le programme avant son terme sans avoir à rembourser les aides déjà perçues. Cependant, les débouchés et la valeur finale de leur travail restaient une vraie problématique, ce qui nous a poussés à retravailler cette année un dispositif d'urgence permettant de donner un coup de pouce financier aux exploitants, lequel a reçu mi-juin la validation de la Commission européenne.

Hélène HERZOG-STASI

EN QUOI CONSISTE CE DISPOSITIF D'URGENCE?

Manon ZAKEOSSIAN

Il s'agit d'un dispositif d'urgence permettant d'accompagner la filière biologique. Ce dispositif permet d'octroyer un financement aux exploitants agricoles qui n'en bénéficiaient pas (ceux convertis depuis plus de quinze ans). Le financement consenti dépend des aides déjà perçues.

Hélène HERZOG-STASI

DEPUIS 2020, COMBIEN D'AGRICULTEURS ONT ÉTÉ EMBARQUÉS DANS CE DISPOSITIF? COMBIEN D'HECTARES SONT CONCERNÉS.

Manon ZAKEOSSIAN

**Le dispositif est ouvert pour la cinquième année, nous disposons donc de bilans stabilisés sur quatre ans. Depuis 2020, 115 agriculteurs ont été accompagnés, ce qui représente 17 300 ha engagés.**

Hélène HERZOG-STASI

## DES RÉSULTATS TANGIBLES SUR LA QUALITÉ DE L'EAU SONT-ILS DÉJÀ CONSTATÉS ?

Manon ZAKEOSSIAN

Je vais d'abord revenir sur les différentes mesures d'accompagnement proposées. Nous travaillons bien sûr à l'accompagnement de l'agriculture biologique, et nous avons ajouté un volet sur les nitrates, puisque nous avons constaté une problématique de gestion de nitrates chez quelques exploitants. Concernant l'agriculture conventionnelle, nous imposons une réduction assez conséquente de l'usage des pesticides, en plus du volet sur les nitrates, dont les résultats doivent se mesurer sur la qualité des sols et la qualité de l'eau. Pour les exploitations dédiées à l'élevage, nous avons travaillé sur le développement des surfaces en prairie.

Les résultats de ces dispositifs ne sont pas simples à mesurer. Sur l'ensemble des territoires couverts, nous travaillons à la fois sur l'accompagnement des transitions de l'agriculture conventionnelle et de l'agriculture biologique. Cependant, il restait un territoire sur lequel nous n'avions pas commencé l'animation, alors que dans le même temps, nous rencontrons de nombreuses difficultés à développer l'agriculture biologique sur les autres territoires. Je rappelle que l'accompagnement est volontaire. Aussi, la décision politique d'accompagner uniquement le développement de l'agriculture biologique sur ce dernier territoire a été prise. **De ce fait, ce territoire (les sources de la vallée de la Vanne, territoire situé dans l'Yonne) a bénéficié d'un accompagnement technique et financier, d'abord avec les outils de l'État puis avec le dispositif de paiement pour services environnementaux, déployé par Eau de Paris. Ainsi, ce territoire est passé de 1 % de sa surface agricole cultivée en bio en 2010 à 30 % en 2023. Le résultat est donc très intéressant et plus marqué que sur les autres territoires. C'est autant de surfaces sur lesquelles l'utilisation de pesticides a été complètement supprimée, ce qui commence à se voir dans les aires d'alimentation de captage et sur les eaux de surface.** L'impact des pesticides est le plus important, même s'il n'est pas le plus simple à déterminer. Cependant, une diminution des valeurs maximales des pesticides de 50 % depuis dix ans est observée. Ce résultat est d'autant plus intéressant que ces mesures tiennent compte de toutes les nouvelles molécules intégrées au fur et à mesure et de la fréquence du suivi, qui a augmenté

avec les années. De ce fait, ces mesures intègrent les métabolites de pesticides, même si l'on n'est jamais à l'abri d'une pollution ponctuelle qui nuirait aux résultats observés. Cela démontre qu'en travaillant sur le fond, donc sur la diminution d'usage de la totalité des pesticides sur le long terme, des résultats sont constatés et répondent aux problématiques actuelles et futures.

Hélène HERZOG-STASI

## PENSEZ-VOUS QUE LA DÉMARCHÉ INITIÉE PEUT VOIR LA SURFACE AGRICOLE CULTIVÉE EN BIO ENCORE AUGMENTER, OU UN PALIER A-T-IL ÉTÉ ATTEINT ?

Manon ZAKEOSSIAN

Force est de constater que cette surface de 30 % plafonne un peu. L'évolution de la surface a été progressive et s'atténue désormais. Cependant, de nouvelles conversions interviennent chaque année, dont cette année, en dépit des difficultés rencontrées par la l'agriculture biologique. Nous comptons bien sûr sur le fait que la progression va se poursuivre, tant sur ce territoire que sur les autres.

Hélène HERZOG-STASI

## MALHEUREUSEMENT, TOUS LES SERVICES D'EAU N'ONT PAS LES MOYENS D'EAU DE PARIS. COMBIEN D'EMPLOYÉS COMPTE VOTRE SERVICE ?

Manon ZAKEOSSIAN

Le service compte 14 salariés qui ne travaillent pas tous sur la thématique agricole. Le service compte également des hydrogéologues.

Hélène HERZOG-STASI

## ILS ASSURENT CEPENDANT L'ANIMATION SUR LE TERRITOIRE, QUI EST DONC ASSEZ LOURD ET DEMANDE DES MOYENS IMPORTANTS. QU'EST-CE QU'UNE COLLECTIVITÉ DE TAILLE PLUS MODESTE PEUT RETENIR DE VOTRE EXPÉRIENCE, SI SES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS SONT MOINS IMPORTANTS ?

Manon ZAKEOSSIAN

Le dispositif d'accompagnement financier que nous avons déployé est en cours d'évaluation, puisqu'il s'agissait d'une phase expérimentale.

Nous avons évalué qu'il faut quasiment six équivalents temps plein pour que ce dispositif fonctionne. Nous avons conscience que le dispositif est lourd, et même pour Eau de Paris, la démarche devra être simplifiée. Ce dispositif peut difficilement être repris en l'état par une collectivité qui aurait moins de moyens. Cependant, toute la partie « bio » de notre dispositif a été mise à disposition du ministère de la Transition écologique et de l'Agence de l'eau Seine Normandie, qui travaillent au déploiement d'un dispositif de PSE à l'échelle nationale.

**Hélène HERZOG-STASI**

L'EXPÉRIENCE D'EAU DE PARIS SERT DE PILOTE À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

**Manon ZAKEOSSIAN**

Oui. Concernant les filières, nous travaillons en lien avec d'autres territoires. La Ville de Paris a créé l'association Agri Paris Seine qui regroupe un certain nombre de collectivités situées sur l'axe de la Seine, et qui va permettre de développer les filières et les liens avec les collectivités locales pour l'approvisionnement. L'objectif pourrait être par exemple d'accompagner les agriculteurs en transition pour leur proposer des débouchés dans la restauration collective, quelle que soit la collectivité qui adhérera à l'association.

**Hélène HERZOG-STASI**

*Merci beaucoup.*

SIMON CALLA, VOUS ÊTES ENSEIGNANT-CHERCHEUR EN SOCIOLOGIE À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ. AVANT DE NOUS EXPLIQUER LES RECHERCHES QUE VOUS MENEZ, POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER CE QUE LA SOCIOLOGIE A À VOIR AVEC LES PESTICIDES PRÉSENTS DANS L'EAU? QUELLES SONT LES COMMANDES QUE VOUS PASSENT LES COLLECTIVITÉS?

**Simon CALLA**

De manière générale à propos des problèmes environnementaux, la sociologie s'intéresse au fait que toutes ces situations risquent de générer des crises ou des conflits. La sociologie cherche à mieux comprendre comment les acteurs construisent un monde commun. C'est à ce titre que la sociologie s'intéresse aux questions environnementales.

**Hélène HERZOG-STASI**

IL S'AGIT DONC DE SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT. DANS LE CADRE DE VOS RECHERCHES, VOUS M'AVEZ CONFIE AVOIR TRAVAILLÉ SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'AUXERRE QUI, DANS LES ANNÉES 90, AVAIT CONNU UNE TRÈS FORTE AUGMENTATION DU TAUX DE NITRATE DANS L'EAU. POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER COMMENT CETTE COLLECTIVITÉ AVAIT FAIT FACE À L'ÉPOQUE À CETTE SITUATION ET COMMENT ELLE A ÉVOLUÉ SUR CETTE QUESTION DEPUIS?

**Simon CALLA**



Le travail engagé sur la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois a été mené dans le cadre du programme de recherche « Transforme », qui se déroulait entre 2019 et 2022 et qui s'intéressait aux freins et leviers de la transformation des pratiques agricoles.

**Hélène HERZOG-STASI**

S'INTÉRESSER AUX FREINS ET AUX LEVIERS DANS LE CADRE DE CHANGEMENTS DE PRATIQUES EST L'UN DES DOMAINES DE LA SOCIOLOGIE?

**Simon CALLA**

Oui, en s'intéressant aux agriculteurs, à leurs pratiques et à leurs représentations du changement. Différentes études de cas avaient été définies en région Bourgogne Franche-Comté, parmi lesquelles **une situation particulièrement intéressante qui avait été observée au sein de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.**

### Simon CALLA

En effet, cette collectivité avait été confrontée, au milieu des années 90, à une très forte augmentation des taux de nitrate, qui s'établissaient alors à 70 milligrammes par litre, alors que la directive-cadre fixe le seuil à 50 milligrammes par litre. Les pouvoirs publics avaient envisagé dans un premier temps la construction d'une usine de traitement de l'eau, avant d'abandonner cette solution du fait d'une forte mobilisation.

### Hélène HERZOG-STASI

#### QUI S'ÉTAIT OPPOSÉ À CE PROJET? LES HABITANTS OU LES ÉLUS?

### Simon CALLA

La mobilisation des habitants avait été portée par des collectifs de défense de l'environnement, qui estimaient que construire une usine de traitement n'était pas la meilleure solution pour répondre à ce problème. **Enfin, la Communauté d'agglomération s'est orientée vers des solutions préventives, en travaillant avec les agriculteurs à la transformation des pratiques.** Certains exploitants, qui avaient des parcelles sur le bassin d'alimentation et de captage, ont modifié leur pratique de différentes manières. Certains engagés en agriculture conventionnelle ont mis en place des mesures agroenvironnementales et des mesures visant à réduire l'usage des pesticides. D'autres ont engagé une conversion vers l'agriculture biologique, tandis que d'autres encore se sont orientés vers l'agriculture de conservation des sols.

### Hélène HERZOG-STASI

#### À VOTRE CONNAISSANCE, QUEL ÉTAIT L'INTÉRÊT DE CES AGRICULTEURS À ENGAGER CE CHANGEMENT? QUELLE ÉTAIT LEUR CONTREPARTIE?

### Simon CALLA

Je n'ai pas eu connaissance d'une éventuelle contrepartie financière. En revanche, la dynamique locale a été très forte, portée par un acteur, à la fois agriculteur et élu de la Communauté d'agglomération, engagé dans la mise en place de pratiques agricoles alternatives autour de la conservation des sols. Cet élu a fortement poussé à la mise en place d'une association à cheval entre la Communauté d'agglomération et la chambre d'agriculture.

### Hélène HERZOG-STASI

#### LE TEMPS PASSANT, SAVEZ-VOUS SI CES SOLUTIONS, ET NOTAMMENT L'AGRICULTURE DE CONSERVATION DES SOLS, ONT APPORTÉ DES RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU?

### Simon CALLA

L'agriculture de conservation des sols se base sur le non-travail du sol. La mesure essentielle consiste donc à ne plus labourer les surfaces agricoles. Ces sols sont travaillés en surface et sont préservés via la plantation de couverts végétaux.

### Hélène HERZOG-STASI

#### CETTE AGRICULTURE AUTORISE CEPENDANT L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES.

### Simon CALLA

C'est en effet le problème. D'ailleurs, les exploitants en agriculture biologique et les exploitants en conservation des sols se disputent pour savoir lesquels sont les plus respectueux de l'environnement. La Communauté d'agglomération a donc été confrontée à un problème, car cette dynamique n'a pas apporté la diminution des taux de nitrate attendue. Surtout, en 2018, la Communauté d'agglomération a constaté la présence de résidus de pesticides utilisés sur les cultures de colza dans les eaux destinées à la consommation. L'ARS a donc émis une alerte et a demandé aux élus d'envisager la distribution d'eau minérale en bouteilles pour les 70 000 habitants du territoire. Le constat de la difficulté de l'agriculture de conservation des sols à répondre à cette problématique de pesticides a conduit à une réorientation du soutien de la Communauté d'agglomération vers les exploitants en agriculture biologique. Cette réorientation a été assez mal vécue par les agriculteurs engagés en agriculture de conservation des sols qui avaient effectué des transformations durant trente ans, avec le sentiment de bien faire, et qui ont eu le sentiment d'être pointés du doigt comme ne faisant pas suffisamment bien. Plus récemment, la Communauté d'agglomération a décidé finalement de construire une usine de traitement de l'eau. La Communauté d'agglomération a connu un changement de majorité, ce qui a entraîné des réorganisations de services qui ont eu un impact très fort sur la dynamique, sur le sens que les agents de la collectivité donnent à leur travail et sur le sens que les agriculteurs accordent à leurs méthodes.

Hélène HERZOG-STASI

**VOTRE POINT DE VUE DE SOCIOLOGUE CONFIRME QUE CES CHANGEMENTS PRENNENT DU TEMPS ET QU'IL EST NORMAL QUE ÇA EN PRENNE. INSTALLER DES CERCLES DE DIALOGUE ET DE TRAVAIL AVEC LES ACTEURS LOCAUX EST CHRONOPHAGE, PARCE QU'IL FAUT AUSSI TROUVER LES BONS INTERLOCUTEURS. EXISTE-T-IL UNE NOTION DE RELAIS FAVORISANT CE TRAVAIL ?**

Simon CALLA

En effet, la temporalité est double. D'un côté, les collectivités peuvent se retrouver dans une situation d'urgence qui nécessite de sauver la situation. De l'autre côté, le changement des pratiques agricoles est un travail au long cours. Pour certains exploitants, les méthodes ont été acquises dès leur plus jeune âge, dans le cadre de la socialisation à la ferme. Par ailleurs, ces pratiques sont fortement ancrées dans les apprentissages, au sein des lycées agricoles notamment. Donc le changement nécessite la construction de liens de confiance, d'un travail plus horizontal, et la multiplication des relais. On observe que les chambres d'agriculture ont un rôle important d'interface entre les collectivités et les agriculteurs à jouer.

Hélène HERZOG-STASI

**VOUS ÊTES ACTUELLEMENT MISSIONNÉ PAR GRAND BESANÇON MÉTROPOLE SUR L'ÉVALUATION D'UN DISPOSITIF DE PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX. POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE QUELQUES MOTS ?**

Simon CALLA

Je ne peux pas en dire beaucoup puisque je ne suis pas le porteur du projet, qui est en cours de réalisation. Cette étude a pour but de comprendre l'expérience d'agriculteurs engagés dans un projet de paiement pour services environnementaux. Nous souhaitons comprendre comment ils ressentent cet engagement, quels sont les points satisfaisants qui les incitent à poursuivre ? Ou quelles sont les limites de ce type de dispositif ? Je suis intéressé par le fait de comprendre comment un tel dispositif peut ensuite être essaimé. Actuellement, 27 exploitants du territoire sont engagés dans cette démarche sur une cinquantaine au total.

J'aimerais comprendre comment passer de ce petit groupe qui cherche à écologiser les pratiques agricoles

pour préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau à un panel plus large d'agriculteurs qui ne sont pas engagés dans cette démarche.

Hélène HERZOG-STASI

**CE DISPOSITIF DE PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX EST INITIÉ PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, À L'INSTAR DE CE QUE FAIT EAU DE PARIS SUR LE PÉRIMÈTRE DES AIRES DE CAPTAGE.**

Simon CALLA

Oui, le dispositif est initié par Grand Besançon Métropole, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort et la Fédération départementale des chasseurs du Doubs.

Hélène HERZOG-STASI

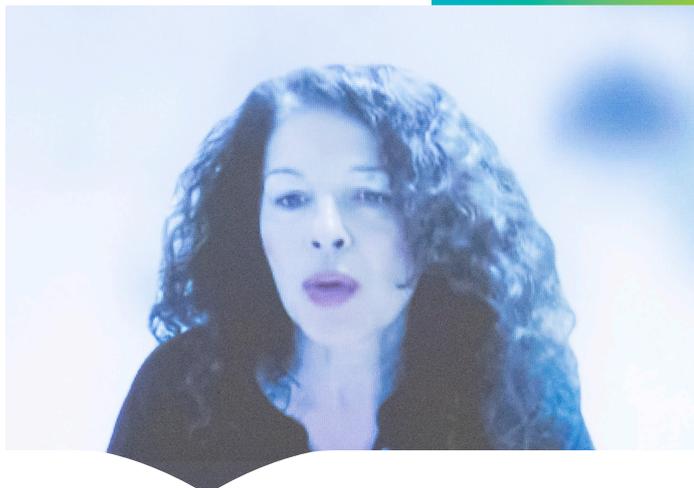
*Nous accueillons à présent Florence BLATRIX-CONTAT, Sénatrice de l'Ain. Vous avez récemment été Vice-présidente d'une mission d'information sénatoriale sur le thème suivant : « Gestion durable de l'eau : l'urgence d'agir pour nos usages, nos territoires et notre environnement ». Le rapport de cette mission a été publié en juillet 2023 et a donné lieu à une cinquantaine de propositions. J'ai pu lire dans la synthèse de ce rapport que les principales causes de non-conformité de l'eau proviennent soit de la dégradation chronique ou accidentelle de la ressource (pollution agricole notamment), soit de la mauvaise protection ou du manque d'entretien des ouvrages de captage d'eau. De ce fait, une des propositions formulées dans ce rapport demande qu'un effort significatif porte sur la prévention, solution pour laquelle vous vous tournez vers l'Europe.*

**MADAME ZAKEOSSIAN EXPLIQUAIT QU'EAU DE PARIS AVAIT OBTENU UN SOUTIEN DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.**

**QU'EN ATTENDEZ-VOUS PLUS PRÉCISÉMENT ?**

Florence BLATRIX-CONTAT

Ce rapport porte sur la gestion durable de l'eau dans le contexte de changement climatique que nous connaissons et les tensions sur l'eau que nous rencontrons. En 2022, la France a connu durant la période estivale près de mille ruptures d'approvisionnement. C'est ce qui avait présidé à la décision de produire ce rapport sur la gestion durable de l'eau.



Ce rapport, réalisé avec que 80 auditions aient été organisées, intègre différentes dimensions, dont la sobriété, la ressource (tant pour la dimension quantitative que qualitative), et la gouvernance de l'eau. Sur les 53 propositions, l'une d'elles visait à parvenir à la protection de la totalité des périmètres de captage dans les dix ans, car il faut donner le temps aux collectivités d'engager des actions. **La protection des aires de captage est un objectif prioritaire.**

La France compte actuellement 35 000 aires de captage, mais ce nombre est en diminution. De réelles démarches de protection sont engagées sur les 1 000 captages prioritaires, 500 avaient été déterminés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement de 2009, et 500 autres dans le cadre de la conférence sur l'environnement de 2013. **L'objectif reste cependant de faire de chaque captage un site prioritaire. Cependant, si des actions ont pu être engagées sur les 1 000 captages prioritaires, il existe assez peu d'outils pour suivre les autres. Aussi, il sera nécessaire de légiférer de sorte à imposer la prévention.** Certains de ses captages ne connaissent pas de difficulté liée à la pollution, et ne seront donc pas impactés par la loi. L'ordonnance de transposition de la dernière directive portant sur la qualité des eaux traitait la question des captages sensibles, c'est-à-dire ceux qui connaissent ou connaîtront un problème de qualité de l'eau. Ces captages sensibles doivent faire l'objet d'un engagement de protection, ce qui impose de définir une zone de protection de l'aire d'alimentation du captage, comme c'est déjà le cas pour les captages prioritaires qui sont protégés des pollutions diffuses.

**CELA SIGNIFIE QUE LES FINANCEMENTS DE LA PAC N'AVAIENT JAMAIS ÉTÉ FLÉCHÉS VERS CETTE PROTECTION. LA COMMISSION EUROPÉENNE A-T-ELLE RÉPONDU AUX PROPOSITIONS QUE VOUS LUI AVEZ ADRESSÉES?**

Florence BLATRIX-CONTAT

La PAC est travaillée selon des cycles. La prochaine négociation de la PAC devra intégrer ce volet. Suite à la crise agricole, les pays membres de l'Union européenne se sont accordés sur un retour à la partie la plus environnementale de la PAC. **Nous devons donc nous projeter sur la prochaine PAC qui devra intégrer les pratiques vertueuses en matière agricole. C'est la raison pour laquelle je pense qu'imposer une protection des captages par voie législative peut être une solution.** Cela nécessitera cependant de déterminer la surface agricole utile concernée, estimation difficile à réaliser.

Certaines estiment en effet que cela revient à protéger l'ensemble des captages, d'autres considèrent plutôt que la surface à protéger représente entre 3 % et 8 % de la surface agricole. Il faut donc se donner le temps de bien estimer ces zones et définir ce à quoi correspond un captage sensible. C'est la raison pour laquelle il me semble que la loi doit préciser ces notions, en tenant compte des valeurs limites de chaque pesticide. Une fois ces données déterminées, il conviendra d'accompagner les agriculteurs pour organiser cette protection et régler la question de la compensation éventuelle. Certaines collectivités utilisent la solution du droit de préemption, d'autres recourent aux obligations réelles environnementales, contrat à très long terme signé entre la collectivité et l'exploitant agricole, qui est transmis aux propriétaires suivants, et qui ouvre droit à une compensation financière de la part de la collectivité. Il serait souhaitable d'ailleurs que cette compensation de la moins-value de la propriété soit aidée par l'agence de l'eau.

Hélène HERZOG-STASI

DERRIÈRE L'ASPECT LÉGISLATIF QUE VOUS ÉVOQUEZ, J'ENTENDS AUSSI UN ASPECT COERCITIF. NE CRAIGNEZ-VOUS PAS QU'UNE MESURE COERCITIVE ENTRAÎNE UN EFFET DÉLÉTÈRE ET MOINS PRODUCTIF QUE LES MESURES DE DIALOGUE, VISANT À PRENDRE LE TEMPS D'EXPLIQUER LE CHANGEMENT.

Florence BLATRIX-CONTAT

Le retard est considérable et les métabolites s'accumulent. Il me semble que nous devons dorénavant avancer. Les mesures coercitives n'empêchent pas l'accompagnement, les deux sont nécessaires. Nous sortons d'une crise agricole qui nous oblige à remettre en place des mesures d'accompagnement pour rendre le changement acceptable. Quoi qu'il en soit, il faut éviter au maximum que de nouveaux intrants de pesticides ne se retrouvent dans les aires de captage. C'est essentiel. Nous devons donc à la fois définir, avec les différents acteurs, le temps permettant aux agriculteurs de s'adapter et aller vers une réelle protection des captages, car certaines collectivités ont réellement le souhait d'avancer en ce sens, mais font face à des difficultés. Il faut donc leur fournir les outils permettant de mener leurs projets à bien.

Hélène HERZOG-STASI

QUE PENSEZ-VOUS DES SOLUTIONS DE TRAITEMENT PROPOSÉES?

Florence BLATRIX-CONTAT

Je partage l'avis de Monsieur KRABAL : **il est dans certains cas impossible d'agir autrement que par le traitement.** Cependant, le traitement coûte à la fois très cher en investissement et en fonctionnement. Ces traitements nécessitent l'usage de charbons actifs onéreux, et demandent beaucoup d'énergie, ce qui, en période de sobriété, n'est pas idéal. Il me semble donc contre-productif de chercher à généraliser les traitements. Ils peuvent se concevoir ponctuellement quand il n'existe pas d'autres solutions. Mais, **je préconise d'imposer la prévention, même si un accompagnement est nécessaire. Je le répète : nous n'avons plus de temps à perdre pour protéger nos captages d'eau.**

Hélène HERZOG-STASI

FACE À L'URGENCE, VAUT-IL MIEUX LÉGIFÉRER QUE DISCUTER? QUEL EST VOTRE POINT DE VUE CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION VS LA CONCERTATION, MÊME SI JE ME DOUTE QUE LA RÉPONSE NE PEUT ÊTRE AUSSI TRANCHÉE?

Guillaume KRABAL

Je partage les propos de Madame la Sénatrice. **Recourir à la législation ne signifie pas forcément coercition. Il s'agit plutôt de nous donner des moyens réglementaires nous permettant d'accompagner le changement des pratiques agricoles, ce qui va aussi dans le sens de la préservation d'une production agricole et de débouchés pour l'agriculture.** Il ne faut pas oublier que l'agriculteur est un chef d'entreprise, il a donc besoin que sa production lui rapporte, ce en quoi la loi peut nous accompagner. Comme l'a rappelé Madame la Sénatrice, il faut commencer par déterminer correctement les lieux sur lesquels ces pesticides ne doivent plus être utilisés. Aujourd'hui, il existe des périmètres de protection immédiats, rapprochés ou éloignés. Cependant, dès qu'il sort du périmètre de protection immédiat, l'agriculteur a le droit d'utiliser les pesticides réglementairement autorisés qu'il souhaite. Il faut donc déterminer de façon plus juste ces périmètres, à commencer par les lieux dans lesquels l'usage des pesticides doit être formellement interdit pour éviter les pollutions chroniques.

Hélène HERZOG-STASI

CELA REVIENT À RÉALISER UN ZONAGE.

Guillaume KRABAL

Oui, les moyens de revoir ces zonages doivent être donnés, et les zones exclues de l'usage des pesticides doivent être fixées réglementairement, car quoi qu'il arrive, ils viendront un jour polluer les eaux potables.

Hélène HERZOG-STASI

MANON ZAKEOSSIAN, QUEL EST VOTRE AVIS SUR L'ACCOMPAGNEMENT?

Manon ZAKEOSSIAN

Je pense que la réglementation est indispensable pour accompagner les collectivités. La difficulté à agir à laquelle nous sommes confrontés provient justement de la régression de la réglementation, ce qui ne nous aide pas dans le déploiement de ce que nous essayons de mettre en place.

**Manon ZAKEOSSIAN**

**Nous sommes malheureusement très en retard concernant les réglementations allant dans le sens d'une meilleure protection des ressources en eau, qu'elles soient locales ou nationales.** Il faut donc aller vers une affirmation de cet axe, plutôt que régresser comme nous l'avons vu par exemple sur le taux de jachère.

Par ailleurs, **nous rencontrons un vrai problème sur les outils.** J'évoquais la Commission européenne parce que toute mise en place d'un dispositif sortant un peu du cadre impose de lui rendre compte. Cependant, le principal verrou des collectivités est national. **Ce n'est pas le fait de la Commission européenne si les aides au maintien en agriculture biologique ont été supprimées. Certains agriculteurs se retrouvent actuellement sans aucun accompagnement financier de la part de l'État, ou avec des dispositifs de bouts de chandelles.** Eau de Paris, comme d'autres collectivités qui s'engagent sur des dispositifs alternatifs est obligée de pallier les difficultés et le manque d'outils permettant d'agir aux différents niveaux. Pourtant, ces outils existent. Il est possible de mettre en place le zéro produit phytosanitaire sur certains zonages des périmètres de protection. Eau de Paris a obtenu en 2023 une Déclaration d'utilité publique d'un périmètre de protection en Eure-et-Loir, dont les surfaces cultivées sans aucun produit phytosanitaire sont relativement importantes, mais ces surfaces avaient été définies comme tel à l'origine. Il me paraît compliqué de décider de ne plus utiliser du tout de pesticide dans un périmètre donné, s'il n'a pas à l'origine été fait pour cela.

Enfin, **pour les collectivités, la seule porte de sortie réside dans le fait d'interdire purement et simplement l'usage des produits phytosanitaires dans les périmètres de captage,** et c'est d'ailleurs la recommandation que l'on entend beaucoup. **Cependant, imposer une telle mesure est inenvisageable sur le terrain, parce qu'il faut maintenir le dialogue avec les agriculteurs.** Or, une mesure de ce type serait de nature à susciter la révolte, à engendrer la perte de confiance, et cela obérerait toute chance d'amorcer un changement volontaire. **Cela aura simplement pour effet d'effrayer les agriculteurs avec des mesures réglementaires.** C'est une situation que nous avons déjà connue sur le territoire avec la démarche « captage prioritaire », au cours de laquelle nous avons perdu le lien avec un certain nombre d'exploitants. Les faire réadhérer à

la démarche a été très difficile. **Il faut donc trouver le juste milieu pour avancer, mais surtout disposer des bons outils pour que tout le monde avance dans la même direction. Il n'est pas normal que seule Eau de Paris parvienne à mettre en place son propre dispositif, parce que l'État ne le fait pas.**

**Hélène HERZOG-STASI**

**SIMON CALLA, VOUS QUI ÉTUDIEZ LES FACTEURS DE CHANGEMENT DES PRATIQUES, PARTAGEZ-VOUS CE POINT DE VUE ?**

**Simon CALLA**

Oui. Les travaux que nous avons engagés nous ont conduits à valider la nécessité d'agir d'un point de vue réglementaire. Les exploitants que nous avons interrogés dans le cadre du programme « Transforme » estimaient majoritairement que les freins et les leviers à la transformation agricole se situaient à un niveau structurel. Toutefois, ils sont aussi très nombreux à insister sur la nécessité de travailler au nouveau relationnel, dans les territoires, car le travail au niveau structurel ne suffit pas. Ils sont en demande d'expérimentations collectives, de travailler à la fois entre eux et avec d'autres acteurs du territoire. Cela nous conduit finalement à devoir penser une logique à la fois verticale descendante et ascendante. Concernant la question de l'accompagnement, nous restons focalisés sur le champ, parce que c'est lui qui reçoit les pesticides, alors qu'il faudrait au contraire se décentrer. Un travail important doit être mené sur les débouchés. En effet, un exploitant qui change ses cultures en raison du changement climatique doit cependant être assuré de les vendre. Un travail doit être mené sur les filières, et sur la représentation de la figure du « bon agriculteur ». En ce sens, je pense que des pistes doivent être explorées au sein de l'enseignement agricole. Enfin, concernant le temps long, **le changement peut survenir au moment de la reprise d'une exploitation par une agriculture d'une autre génération. Le changement de génération peut aider.**

**Hélène HERZOG-STASI**

**PAR NATURE, LES PLUS JEUNES GÉNÉRATIONS SONT TRÈS SENSIBILISÉES À CES QUESTIONS.**

**Simon CALLA**

**Ça n'est pas certain.**

### Manon ZAKEOSSIAN

À propos des aspects réglementaires, **les budgets dédiés à la transition sont en cours de discussion dans de nombreuses agences de l'eau. Or, ces budgets font l'objet de coupes drastiques, ou sont limités.** C'est un sujet sur lequel il est important de nous mobiliser et de nous battre, car la majorité de nos actions sont financées, et certaines agences de l'eau sont moins riches que d'autres.

### Hélène HERZOG-STASI

*Je propose que nous écoutions les interventions du public.*

### Francis BAISSON (de la salle),

Maire de Saint-Flovier (Indre-et-Loire), Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement de la Communauté de communes de Loches Sud Touraine

Je suis Président d'un captage prioritaire, et retraité de l'élevage de vaches laitières. La consommation humaine ne représente guère plus de 1 % de l'eau produite. Or, l'enjeu reste la préservation de la santé humaine. Cependant, les habitants consomment également beaucoup de produits importés, dont de la viande ou des œufs, gavés d'hormones et d'antibiotiques. Je participe au congrès de la FNCCR pour la quatrième fois. Je me souviens avoir entendu lors du congrès de Rennes un intervenant de la région nantaise qui rappelait que consommer des légumes était 40 fois plus dangereux que boire de l'eau. Associer les agriculteurs à la réflexion est indispensable, car ils ne peuvent être contraints à changer leurs pratiques.

En réponse à Madame la Sénatrice, je tiens à dire qu'il est très compliqué de définir les superficies concernées par la protection et l'impact de la protection. Mon fils m'a succédé à la tête de l'exploitation familiale. S'il est contraint de passer en agriculture biologique, à quelles entreprises pourra-t-il fournir ce lait produit, pour en assurer sa transformation et sa commercialisation? En effet, la coopérative locale, qui emploie 120 personnes, ne parvient pas à commercialiser le lait des exploitations agricoles biologiques. Aussi, si d'autres exploitations sont contraintes de réaliser cette conversion, il faudra bien sûr accompagner les agriculteurs, mais surtout s'interroger en amont sur le devenir du produit. C'est un travail de longue haleine, et vous avez très bien détaillé ce qu'il convient de faire.

### Isabelle GAILLARD (de la salle),

Présidente de l'UDAF de l'Essonne

Bonjour. Je représente les consommateurs au Comité de bassin. Je suis administratrice de l'Agence de l'eau et Vice-présidente de la Commission des aides. Il est important pour moi de le préciser, car je constate que des sommes colossales sont dépensées pour créer des usines de dénitrification. Or, je préférerais que cet argent soit versé aux agriculteurs pour les aider à changer de pratiques. J'ai cru comprendre de son allocution ce matin que le Président PINTAT souhaite également que les agriculteurs soient soutenus. Aucune de vos interventions n'a fait mention de l'agrobusiness, alors que c'est un aspect essentiel de la vie de l'agriculteur. Les productions agricoles doivent en effet être transformées. Or, les agriculteurs subissent des diktats de la part des groupes agroalimentaires très exigeants, pour conserver leurs contrats. Par exemple, alors que la Picardie est une région qui enregistre une pluviométrie conséquente, le groupe McCain Foods Limited impose une irrigation régulière des champs de pommes de terre, afin que celles-ci atteignent la taille permettant aux frites de dépasser du cornet, ce qui répondrait à une exigence des consommateurs. Ces groupes agroalimentaires dictent leurs lois à nos agriculteurs. Aussi je pense qu'un travail avec ces groupes agroalimentaires est nécessaire.

Concernant l'agriculture biologique, j'entends souvent les consommateurs se plaindre du prix des produits bio. Si les coûts cachés du traitement de la pollution des eaux générée par l'agriculture traditionnelle étaient répercutés sur le prix des légumes, il me semble que le prix des produits bio paraîtrait plus intéressant. Quoiqu'il arrive, le consommateur paie ce traitement. S'il ne paie pas dans le prix de son kilo de légumes, il le paie à travers sa facture d'eau et ses impôts.

### Denis JACQUIN (de la salle),

Vice-président de la régie eau et assainissement de Grand Besançon Métropole

J'aimerais préciser que le programme que nous avons déployé a été entièrement financé par l'Agence de l'eau, à hauteur de trois millions d'euros sur trois ans. Ce programme arrivera à échéance en 2025. Pour ce qui nous concerne, c'est la question de la pérennisation qui se pose, plus que celle de l'essaimage.

## Denis JACQUIN

Nous savons que l'Agence de l'eau n'accompagnera le prochain programme à la même hauteur, et n'accompagnera pas les mêmes exploitations. Si certains éléments ne sont pas remis en cause, comme la plantation des haies visant à protéger la biodiversité, d'autres sujets seront discutés. C'est le cas par exemple concernant le traitement des sols, qui nécessitera de convaincre les agriculteurs. Je remarque d'ailleurs que ce sont plutôt les jeunes agriculteurs qui étaient très engagés dans le programme. Il est fort probable que ceux-là poursuivront leurs efforts. Enfin, dans ce contexte d'élections législatives, une petite musique de fonds laisse entendre que l'on a suffisamment entendu parler d'écologie, ou des économies d'énergie. Je suis assez inquiet d'entendre qu'il faut légiférer pour faire avancer les choses, car cela sous-entend que toute mesure doit faire l'objet d'un vote à l'Assemblée nationale.

## Hubert FALLET (de la salle),

Directeur de l'environnement et du développement durable de Nevers Agglomération

Bonjour. J'adresse ma question à Mme ZAKEOSSIAN. Vous avez expliqué la démarche d'Eau de Paris sur les différents captages. Comment ciblez-vous géographiquement la limite des captages ? En effet, il est difficile de savoir où s'arrête l'apport d'eau de la Marne ou de la Seine. Aussi, j'aimerais savoir comment vous procédez pour cibler les zones d'intervention. De même, vous avez évoqué le nombre d'hectares concernés par vos mesures, mais vous n'avez pas évoqué le coût que cela représente en aides versées aux agriculteurs.

## Manon ZAKEOSSIAN

Notre périmètre est composé de quatre aires d'alimentation de captages prioritaires sur lesquelles Eau de Paris n'intervient pas à l'échelle des eaux de surface. Il s'agit des bassins de la Seine et de la Marne, gérées directement par l'Agence de l'eau. Eau de Paris intervient sur à peu près 80 000 ha de surface agricole du secteur, sur lesquelles le dispositif est ouvert. Pour ce qui concerne l'agriculture conventionnelle, seules les surfaces implantées sur nos aires d'alimentation de captage sont prises en compte. Concernant l'agriculture conventionnelle, la totalité de l'exploitation agricole est prise en compte dans notre dispositif parce que, sur une même exploitation, les agriculteurs ne peuvent pas bénéficier à la fois de notre dispositif

et des aides nationales éventuelles. Il fallait donc faire un choix entre prendre en compte la totalité de la surface, ou renoncer à une partie en sachant que les agriculteurs ne percevraient pas d'aide pour cette partie. En conséquence, quelques surfaces prises en compte sont situées hors de nos aires d'alimentation de captage. C'est sur le secteur de La Vanne que nous enregistrons le plus grand nombre de contractualisations. Sur les autres secteurs, entre 20 et 25 % de la surface agricole est engagée dans le dispositif. Enfin, initialement, La Commission européenne a autorisé l'apport de 46 millions d'euros dans le dispositif, sur la durée totale du dispositif, en sachant que les contrats sont signés pour cinq ans au départ, les agriculteurs pouvant résilier pour sept ans au cours de la cinquième année. Le contrat court donc pour 13 ans au total. Ce dispositif est aidé à 80 % par l'Agence de l'eau Seine Normandie. Nous enregistrons actuellement 30 millions d'euros d'engagement sur l'ensemble des contrats déjà signés sur leur durée totale. Eau de Paris apporte les 20 % restants. Les autres PSE portés par le ministère de la Transition écologique par l'intermédiaire des Agences de l'eau sont entièrement financés par l'Agence de l'eau. Le dispositif d'aide d'urgence n'a pas reçu de financement de la part de l'Agence de l'eau. Il s'agit d'un dispositif ponctuel d'un an, porté par Eau de Paris intégralement, et dont le montant atteint un million d'euros.

## Casimir JAY (de la salle),

Conseiller territorial de Troyes du Syndicat départemental des eaux et de l'Assainissement de l'Aube (SDDEA)

Je connais bien la vallée de la Vanne que vous évoquiez, parce qu'elle prend sa source dans l'Aube. Le département de l'Aube couvre un territoire de 6 000 km<sup>2</sup>, dont 3 700 km<sup>2</sup> de surface agricole. Le territoire compte 250 aires de captage. Madame la Sénatrice a évoqué les captages sensibles. Aussi, pourquoi ne pas aller vers des captages stratégiques ? En effet, si le SDDEA doit à l'avenir sécuriser l'ensemble de ces captages sensibles, il faut savoir que cela représente 60 % de la surface du département.

## Florence BLATRIX-CONTAT

Toute la question réside dans la manière dont est défini un captage sensible en fonction des valeurs limites des taux. Je suppose que dans la définition du captage stratégique, la notion de distribution en nombre d'abonnés est prise en compte.

### Casimir JAY

En effet, le nombre d'abonnés doit être pris en compte, au même titre que l'accessibilité, car ce territoire est très rural. Je vous précisais l'étendue de la surface agricole, car plus de 95 % des captages sont touchés. Sur les 250 captages que nous dénombrons, 248 sont sensibles. De ce fait, il serait opportun de mener une opération stratégique. Au-delà de cette définition, certains des captages du territoire ne présentent pas de difficulté, parce qu'ils sont situés sur des surfaces boisées. Par exemple, la ville Troyes, dont je suis élu, dispose d'un captage qui ne connaît pas de problème lié aux produits phytosanitaires. Ce captage qui permet d'alimenter des milliers de personnes est stratégique, mais n'est pourtant pas sensible aux produits phytosanitaires. La définition du captage stratégique doit d'abord prendre en compte les aspects de population et de préservation, avant de prendre en compte la sensibilité ou non aux produits phytosanitaires.

### Florence BLATRIX-CONTAT

C'est la définition que l'on donne aux captages prioritaires : la dimension « pollution » est prise en compte au même titre que la dimension « stratégique » au regard de la population desservie. Le pouvoir réglementaire doit dorénavant définir la notion de captage sensible. Je crains que très peu de captages soient concernés par cette définition. On peut supposer qu'il y a une volonté de réduire les surfaces agricoles concernées. Un captage situé dans une zone boisée n'est pas forcément sensible. Tout dépend des critères choisis pour définir le captage sensible ou le captage stratégique.

### Hélène HERZOG-STASI

**JE COMPRENDS QU'UNE NUANCE S'OPÈRE EN FONCTION DES CRITÈRES RETENUS DANS LA DÉFINITION.**

### Florence BLATRIX-CONTAT

Exactement. Il convient par exemple de savoir si l'on intègre à la définition un critère lié à la population desservie, un critère lié à la pollution diffuse éventuelle. En effet, on peut s'interroger sur l'opportunité de déployer un système de protection pour une aire de captage qui ne subirait pas de pollution diffuse. Il faut agir en priorité sur les captages dont

les seuils limites de pollution sont atteints, ou qui font l'objet d'alertes. Ce travail doit être engagé de manière progressive, ce qui impose de protéger en priorité les captages sensibles, puis d'élargir aux captages stratégiques. Il faut à la fois accompagner les agriculteurs, et limiter les surfaces concernées par la protection. Ce compromis devrait permettre de limiter la surface impactée tout en protégeant la ressource en eau.

### Didier MUNERET (de la salle),

**Président du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône**

Le Syndicat que je préside dessert 100 000 habitants. Ce Syndicat gère huit captages, dont deux sont prioritaires. Selon moi, tous les captages devraient être prioritaires. En effet, il peut arriver qu'un captage n'alimente que 1000 habitants, mais qu'il n'existe aucun autre moyen de substitution. Concernant les aspects législatifs, je rappelle que la loi de 1964, reprise en 1992 prévoit dans son chapitre consacré aux arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP) signés par les préfets que « toute activité susceptible de nuire à la qualité de l'eau est interdite dans les périmètres de protection rapprochée ». Cela figure dans les arrêtés de DUP. Certes, on peut s'interroger sur le contrôle qui est exercé. De ce fait, on peut toujours continuer à réglementer, je ne suis pas certain que, dans le contexte agricole actuel, ce soit la solution. Le syndicat que je préside organise de l'animation agricole depuis plus de trente ans sur les captages prioritaires et nous n'observons aucune amélioration. J'observe que ni l'animation ni la législation ne permettent d'obtenir des résultats.

### Hélène HERZOG-STASI

**QUELLES SOLUTIONS ENVISAGEZ-VOUS ?**

### Didier MUNERET

Nous avons envisagé de recourir au droit de préemption offert par la loi aux syndicats d'eau potable. Cependant, quoi que l'on fasse, l'exploitant est toujours prioritaire, même si la collectivité dispose d'un droit de préemption. Le Syndicat ne parviendra donc jamais à acquérir ces parcelles, et prendrait, si tel était le cas, une responsabilité démesurée quant à la gestion de la qualité de l'eau. Cette loi représentait un vrai espoir, mais je crains qu'elle n'aboutisse à rien.

**Hélène HERZOG-STASI**

**NOUS NE POUVONS PAS CLORE CETTE TABLE RONDE SUR UNE NOTE AUSSI PESSIMISTE.**

**Lucile GAILLARD** (de la salle),

Directrice adjointe du Syndicat des eaux et de l'assainissement de l'Aube (SDDEA)

Il y a quinze ans, alors que j'étais fraîchement diplômée de l'école d'agronomie de Montpellier, je débutai ma carrière en animant des captages Grenelle dans le département de l'Hérault. Ce sont des sujets que je travaille toujours quinze ans plus tard dans le département de l'Aube, et force est de constater que nous rencontrons toujours les mêmes difficultés, qui émanent du fait que l'État lui-même peine à évaluer ses propres outils qui n'ont pas évolué. Les collectivités alertent sur le fait que ces outils ne fonctionnent pas. Le département compte un nombre très important de captages prioritaires. D'autres captages, qui ne sont pas considérés comme étant sensibles, seront cependant concernés à moyen terme par les métabolites de pesticides qui ont été évoqués. Ces métabolites d'ailleurs ne peuvent être gérés que par le traitement puisque les pesticides dont ils émanent ne sont plus utilisés. En revanche, même si l'on ne détecte pas encore les futurs métabolites, il faudrait certainement mettre tous nos moyens pour travailler avec les agriculteurs sur ces aires d'alimentation de captage et préserver ce qui peut encore l'être.

J'aimerais également partager avec vous un sujet qui me préoccupe depuis quinze ans : la responsabilité de la qualité de l'eau souterraine pèse beaucoup sur les maîtres d'ouvrage en eau potable, qui eux, doivent répondre au Code de la santé publique avec des enjeux financiers très importants, si bien qu'ils se heurtent parfois à des difficultés. Ainsi, il est parfois nécessaire de fermer ces captages parce qu'ils coûtent cher et qu'il faut investir sur d'autres captages avec un meilleur potentiel. Or, les maîtres d'ouvrage sont parfois empêchés dans ces actions quand le captage est prioritaire, notamment parce que les habitants du secteur ont alors le sentiment que le maître d'ouvrage abandonne la ressource. Cependant, il n'appartient pas au maître d'ouvrage en eau potable d'assumer seul la protection de la ressource en eau. Il existe certainement d'autres leviers et d'autres aides, qui devraient être mobilisées, et probablement que la réglementation pourrait aider sur ce point. J'observe simplement que depuis quinze ans, la responsabilité de la protection de la ressource souterraine incombe toujours seulement aux maîtres d'ouvrage en eau potable.

**Hélène HERZOG-STASI**

**EN EFFET, RÉGIS TAISNE, RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT EAU DE LA FNCCR, ME RAPPELLE QUE CES SUJETS SERONT CERTAINEMENT ABORDÉS DEMAIN DANS LE CADRE DE LA TABLE RONDE SUR LES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT EN ZONE RURALE.**

**Benoît PERRIER** (de la salle),

Directeur de la Fédération Eaux Puisaye Forterre (Yonne)

Notre Fédération fête ses 50 ans cette année et nous œuvrons en protection préventive des captages depuis 20 ans. Les résultats obtenus sont mitigés, même si nous gardons la foi. Différentes études sont en cours, des révisions de DUP nous offrent différentes possibilités d'actions dans le périmètre immédiat des aires d'alimentation de captages. L'animation agricole que nous menons depuis six ans apporte des résultats, et nous avons engagé un partenariat avec la Chambre d'agriculture. Cette table ronde n'a pas permis d'évoquer le Contrat de territoire eau et climat (CTEC) qui, on l'espère, permettra de mieux gérer le dossier d'animation agricole. En effet, les régies rencontrent des difficultés, notamment pour ce qui concerne les ressources humaines. Nous peinons à trouver des techniciens ou des ingénieurs. J'en appelle d'ailleurs aux universités de Franche-Comté pour nouer des partenariats, car nous sommes réellement confrontés à des difficultés importantes pour recruter les équipes pour nous épauler aujourd'hui, avant de nous succéder.

**Hélène HERZOG-STASI**

**L'APPEL EST LANCÉ !**

**Manon ZAKEOSSIAN**

Le CTEC permet une contractualisation entre l'Agence de l'eau et les collectivités, sur différents enjeux territoriaux. En l'occurrence, Eau de Paris a signé un CTEC avec l'Agence de l'eau. Ce CTEC fonde toutes les subventions que nous recevons sur le PSE ou sur l'animation de postes au sein du service. Mon service réalise exclusivement de l'animation agricole.

## Guillaume KRABAL

Je voudrais conclure sur une note optimiste. **Les producteurs d'eau potable, agents ou élus, ne sont pas tous des « ayatollahs » écologistes. Tous sont responsables et sérieux et ne font que répondre aux injonctions que la loi leur impose. Cela implique donc de trouver des solutions pour le faire. Il ne s'agit pas d'une lutte politique, mais d'une responsabilité forte. Par ailleurs, j'espère que la qualité de l'eau s'améliore d'année en année. Les recherches progressent, ce qui explique aussi que l'on trouve de plus en plus de molécules. Cependant, l'eau que nous consommons aujourd'hui est certainement de meilleure qualité que celle que nous buvions il y a quelques années. J'insiste sur ce point, car ce n'est pas rappelé dans les différents messages un peu anxiogènes pour les administrés. Il est difficile de tenir un discours inspirant confiance quand il est question de pollution. Nous devons à la fois tenir un discours de transparence, mais aussi inviter chacun à garder confiance.**

## Hélène HERZOG-STASI

*C'est un vrai message positif pour la fin de cette table ronde. En préparant cette table ronde, vous m'aviez confié, Guillaume KRABAL, que vous participiez au congrès de la FNCCR pour la première fois. J'espère que vous avez apprécié cette expérience. Je vous remercie tous de votre participation.*





SERVICES PUBLICS LOCAUX  
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES E-COMMUNICATIONS

# 39<sup>e</sup> Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024

BESANÇON - MICROPOLIS



- Crédits photos : Philippe BARBOSA
- Facilitateur graphique : Olivier SAMSON